

Remboursement transport.

Par Felixhib, le 23/06/2013 à 20:19

Bonjour à tous.

Je travaille sur Paris depuis février dans la restauration . J habite chartres et viens en train tout les jours mon abonnement coûte très cher et mon patron ne veut pas me prendre en charge les 50% sur mes 350 eur d abonnement il me rembourse que 58 euro ce qui corespond comme il me dit a 50% de 5 zones. Mais moi je paye un abonnement SNCF de 350 euros .

Quel recourt je dispose pour cette situation ?.

Merci d avance pour vos réponse.

Felix .H

Par P.M., le 23/06/2013 à 20:55

Bonjour,

L'employeur a tort et doit prendre en charge la totalité de l'abonnement pour le trajets qutidiens même si vous habitez en dehors de l'Île de France...

S'il ne veut pas entendre raison, je ne vois que la possibilité de saisir le Conseil de Prud'Hommes...